

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 20250904.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 2	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absents : 2	

Le jeudi 4 septembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 30/08/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ (arrivé à 20h35), Patrick ROCHE.

et Mr Yoann VIOLLET (pouvoir donné à Mr Yoann LEVÊQUE)

ABSENTS : Monsieur Marc BUISSON et Mme Françoise DUSSUC

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI (pouvoir donné à Mr Aurélien BEYEKLIAN),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Accord de l'assemblée délibérante pour achat par Monsieur le Maire et remboursement à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle le triste évènement survenu dans la famille de Mme Florence BERGER, 2^{ème} adjointe au maire. Afin de faire part de leur sympathie, l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire ont fait livrer une gerbe de fleurs, réglée par Monsieur le Maire sur ses fonds propres.

Pour rembourser Monsieur le Maire de cet achat, le conseil municipal doit donner son accord concernant l'achat de cette gerbe ainsi que son accord pour le remboursement du montant à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

- L'achat de la gerbe de fleurs par Monsieur le Maire sur ses fonds propres concernant le triste évènement survenu dans la famille de Mme Florence BERGER,
- Le remboursement de cet achat par la commune à Monsieur le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

10 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20250910-20250904-2-DE
Date de réception préfecture : 10/09/2025